

M. CLARK: Monsieur le président, il y a quelques jours, et le plan n'est entré en vigueur que le 1er avril, de six à huit fabriques, que je sache, avaient été attirées.

M. ROBICHAUD: Sur combien?

M. CLARK: Dans tout le Canada? Des milliers.

M. ROBICHAUD: Sur la côte est?

M. CLARK: Je ne pourrais pas vous citer des chiffres au pied levé.

M. ROBICHAUD: Le fabricant doit-il faire une demande d'inspection ou encore le ministère oblige-t-il à l'inspection?

M. CLARK: L'inspection n'est pas obligatoire; le plan est facultatif. Le fabricant n'est pas obligé de s'outiller et de produire suivant ces normes; mais, s'il le fait et s'il a les qualités requises, il est alors certifié.

M. PICKERSGILL: Le plan est-il facultatif, plutôt qu'obligatoire, parce qu'il existe quelque doute quant à la compétence du Parlement en la matière?

M. CLARK: Non, je ne le crois pas. Je ne crois pas du tout que ce soit une question de compétence.

M. PICKERSGILL: C'est simplement une question de ligne de conduite.

M. CARTER: Pour en revenir encore une fois à la conservation, je me demande si le budget contient cette année une allocation pour remplacer les petits bateaux qu'emploie la patrouille des pêches pour sillonner les eaux des rivières. Il y a trois de ces bateaux dans ma circonscription et ils sont tous dans un misérable état.

M. CLARK: Dans un crédit dont je viens justement de parler, je crois, il y a un montant compris dans le crédit de la conservation et de l'expansion pour la construction de bateaux de remplacement à Terre-Neuve. Cela je puis vous le dire sur-le-champ, monsieur.

M. CARTER: Pour remplacer ces bateaux-là?

M. CLARK: Oui.

M. CARTER: Et y a-t-il un programme prévoyant d'en commander un chaque année? Il me semble que ces bateaux devraient être remplacés, quand ils le sont, par des bateaux qui tiennent mieux la mer et munis de deux moteurs, pour leur protection. Les bateaux actuels sont à fond plat et n'ont aucun avantage.

M. CLARK: Du point de vue du ministère, c'est là la ligne de conduite que nous tentons de suivre: réaliser un programme de remplacement au cours des années.

M. CARTER: Qu'avez-vous l'intention de faire du *Cygnus*? Sera-t-il réformé?

M. CLARK: Le *Cygnus* actuel sera désarmé et remis à la Corporation de disposition des biens de la Couronne.

M. CARTER: Il existe depuis quand?

M. CLARK: Il a été construit pendant les années de la guerre comme dragueur de mines.

M. CROUSE: Il y a quinze ans.

M. CARTER: Il a été construit comme dragueur de mines?

M. CLARK: Oui.

M. LÉGÈRE: J'aimerais demander à M. Clark combien il y a d'inspecteurs de poisson frais en Nouvelle-Ecosse ou dans tout le Canada, s'il peut nous donner ce renseignement.

M. CLARK: Je n'ai pas le détail des chiffres suivant les régions, malheureusement; mais il y a 169 fonctionnaires des pêches de classe 1, 39 de classe 2, 15 de classe 3 et 10 de classe 4.

M. LÉGÈRE: Ces fonctionnaires sont-ils tous considérés comme étant des inspecteurs de poisson frais?

M. CLARK: Non. Certains d'entre eux inspectent le poisson frais, d'autres le poisson congelé, le poisson mariné, le poisson salé ou le poisson en conserve.